

**MAIRIE
DE
BRÉZÉ**

13, rue du Stade
CIDEX 3 bis
49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07.

Fax. : 02.41.51.62.99.

Séance du Conseil municipal du 6 Juillet 2016

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, MAURICET Jean-Paul LACASSIN Nelly Adjoints, ONILLON Florence, VAHÉ Éric, MARTIN Juliette, HUET Murielle, Conseillers municipaux

Étaient excusés : BRUNET Nadine GUILLOT Jean-François, POROU Noël RICHART Dominique HALTEAU Philippe, PAVILLON Thierry

1°) Admission en non-valeur

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public le 1^{er} Juin 2016

Après en avoir délibéré

Décide :

- **D'accepter** l'admission en-non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 13,20€ et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541

2°) Régime Indemnitare

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** d'augmenter la prime d'indemnité d'administration et de technicité (IAT) de l'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Septembre 2016

3°) Mise à disposition

Le Conseil municipal de BREZE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

u la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 Juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de moyens administratifs du SIVOS BREZE ST CYR EN BOURG ne permet pas la prise en charge des tâches administratives à effectuer
- La possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la Commune de BREZE.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec le SIVOS BREZE ST CYR EN BOUG une convention de mise à disposition pour un adjoint Administratif 1^{ère} classe de la Commune de BREZE auprès du SIVOS BREZE ST CYR EN BOURG, une convention précisant conformément à l'article 4 du décret susvisé ; *les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchiques des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités.*

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire par la Commune de BREZE

L'accord écrit de l'Agent mis à disposition y sera annexé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Charge** le Maire de signer pour l'agent concerné la convention de mise à disposition de personnel.

4°) Transfert du Personnel auprès du SIVOS BREZE – ST CYR EN BOURG

Monsieur le Maire expose aux membres présents de l'assemblée délibérante que le transfert d'une compétence vers un établissement de coopération intercommunale (EPCI) entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de la mise en œuvre (art. L.5211-4-1 al.1 CGCT)

Les fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs (art.L.5211-4-1 al.2CGCT)

Le transfert de personnel est obligatoire dès lors que l'agent exerce en totalité ses fonctions dans un service, que celui-ci soit totalement ou partiellement transféré.

Le principe du transfert de plein droit est applicable également en cas de modification des statuts ou d'extension du périmètre de l'EPCI

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Maine et Loire intervenu dans sa session du 27 Juin 2016

Le Maire propose le transfert du personnel suivant de la Commune de BREZE au SIVOS BREZE – ST CYR EN BOURG

Ecole :

Madame CHARRIER Valérie ATSEM Principal

Cantine :

Madame JAMET Véronique Adjoint technique 2ème classe

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Donne son accord pour le transfert des agents précités,

5°) Candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été en 2024

Les élus apportent leur soutien à la candidature de la Ville de Paris pour le JO 2024

6) Fiscalité - Fonds national de péréquation de ressources

La répartition du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) entre les communes de la l'Agglo est adoptée. La Commune de BREZE compte tenu de sa population (1 340 Habitants) devrait percevoir à ce titre une somme de 24 603€ en 2016

7°) Commune Nouvelle – désignation d'un Comité de pilotage

Vu la délibération du 2 Mars dernier concernant l'accord de principe pour le lancement du projet pour la Commune nouvelle

Afin de poursuivre la réflexion en vue de la commune nouvelle avec St CYR en BOURG, CHACE et VARRAINS chaque conseil devra désigner un comité de pilotage du projet de la future commune nouvelle qui se composera de 12 membres : le Maire, le 1^{er} Adjoint et un Adjoint supplémentaire de chaque commune

Pour Brézé se sont engagés : Monsieur NIORT André, Maire

Madame VASSEUR Nathalie, 1ère Adjoint

Monsieur DENIS Michel, 2ème Adjoint

8°) Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au profit du SIEML

Le Conseil Municipal de BREZE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion, au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de «l'éclairage public ».

9°) Aménagement du Centre Bourg – Approbation de l'avant projet

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet sommaire relatif à l'aménagement de la rue de l'Amiral Maillé Brézé

Le Conseil municipal a retenu de ce projet 3 séquences

- ✓ Séquence 2 rue Jeanne Delanoue – rue de la Providence longueur de la voirie 236 m
- ✓ Séquane 3 – rue de la Providence à l'entrée du Château Longueur de voirie 232 m
- ✓ séquence 4 Entrée du Château à l'Eglise longueur de la voirie 360 m

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable coût prévisionnel des travaux 182 100€ H.T. une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. a été demandée.

Questions diverses

Des activités en hausse avec le Centre Social Roland Charrier

L'Adjointe au Maire, Madame Nelly LACASSIN fait état à l'assemblée générale du Centre Social et culturel Roland Charrier qui s'est tenue à Montreuil +Bellay. *Le rapport financier est positif en 2015, le centre offre une capacité de six mois d'avance et les activités augmentent.* Parmi les activités sportives, Madame LACASSIN rappelle que des cours de yoga ont lieu à Brézé, cette activité marche très bien il y a une douzaine de personnes, les prochaines inscriptions se feront le 6 septembre prochain, elle souligne aussi la mise en place de l'atelier Co réparation et le transport solidaire. *Aujourd'hui on recense 16 chauffeurs bénévoles sur le canton mais aucune de Brézé ;*

Enfin Madame LACASSIN rappelle que la commune a reçu « le système d'échange local des Ammonites à Brézé, le SEL des Ammonites a tout juste un an et aujourd'hui compte 33 adhérents et 200 échanges ont eu lieu.